

Règlement de Compétition du :

- Championnat National Amateur de la Saison Sportive 2025-2026
- Coupe du trône de la Saison Sportive 2024-2025

1.	Définition et catégorie d'âge
	Le Championnat National Amateur de Football Féminin est une compétition réservée aux équipes seniors féminines des clubs évoluant à la division amateur organisée par la Ligue Nationale de Football Féminin. Ces clubs pourront pendant les périodes autorisées, qualifier un maximum de 30 joueuses Sénior. Conditions d'inscription sur la feuille de match et de participation de joueuses : - Possibilité de qualification des joueuses cadettes de la catégorie (U17) surclassées natives de 2009 sous réserve du respect des critères de sur-classement ; - Possibilité d'inscription d'un maximum de 20 joueuses sur la feuille de match numérique et/ou classique du championnat national amateur et de la coupe du trône.
2.	Effectif autorisé par catégorie et formalité de qualification
2.1	Joueuses
	Conformément au Règlement des compétitions de la FRMF, les clubs sont tenus de respecter : - Le nombre de joueuses ainsi que les périodes de qualification définies conformément au règlement du statut de joueur et à la circulaire concernant les modalités d'application du règlement du statut et du transfert du joueurs de la LNFF ; - A partir de la 1^{ère} journée, seule la licence de la saison sportive 2025-2026 sera adoptée pour l'identification des joueuses.
2.2	Staff technique et administratif
	Les clubs du championnat national amateur doivent se conformer aux exigences du cahier de charges relatives aux critères du staff technique et médical des équipes ; Le nombre des officiels autorisé lors des matches est au maximum de 08 personnes. Les clubs du championnat de la division Amateur doivent disposer du staff suivant : - Un administrateur ou son remplaçant ; - Un entraîneur principal ; - Un entraîneur assistant - Un préparateur physique ; - Un entraîneur de gardiens de but ; - Un médecin ; - Un assistant médical : physiothérapeute et/ou infirmier ; - Un chargé de matériel ; Les clubs doivent qualifier au maximum deux (02) administrateurs sous réserve de l'inscription obligatoire d'un (01) seul sur la feuille de match ; A partir de la 1^{ère} journée, seule la licence de la saison sportive 2025-2026 est valable pour l'identification du staff technique, administratif et médical des clubs ; En cas de changement dans l'une des fonctions du staff technique, administratif et médical, les clubs sont tenus d'aviser la LNFF ; NB : Les membres du comité directeur ou adhérent des clubs ne sont pas autorisés pour accéder aux bancs de touches lors des matches et ne peuvent pas être inscrits sur la feuille de matches.

3.	Organisation de la Compétition																		
3.1	Structuration du Championnat National Professionnel de Football Féminin																		
	1^{er} Tour : Le Championnat national amateur de Football Féminin de la saison sportive 2025-2026 est composé de 24 équipes réparties sur trois (03) groupe de huit (08) : - Groupe nord : (AGS, AJNLF, USM, JEO, COEFBF, USMO, AMFF, ALT) - Groupe centre : (AEA, RAC, DHJ, DBU, GINGA, CALN, OCK, CIBG) - Groupe sud : (CAT, ANSFT, HUSA, HCMKM, ANSA, CRD, COTFF, CCT) 2^{ème} Tour : <table><tr><td>1^{ère} journée</td><td>1^{er} Groupe Nord vs 1^{er} Groupe Centre</td><td>Equipe Exempt : 1^{er} Groupe Sud</td></tr><tr><td>2^{ème} journée</td><td>1^{er} Groupe Centre vs 1^{er} Groupe Sud</td><td>Equipe Exempt : 1^{er} Groupe Nord</td></tr><tr><td>3^{ème} journée</td><td>1^{er} Groupe Sud vs 1^{er} Groupe Nord</td><td>Equipe Exempt : 1^{er} Groupe Centre</td></tr><tr><td>4^{ème} journée</td><td>1^{er} Groupe Centre vs 1^{er} Groupe Nord</td><td>Equipe Exempt : 1^{er} Groupe Sud</td></tr><tr><td>5^{ème} journée</td><td>1^{er} Groupe Sud vs 1^{er} Groupe Centre</td><td>Equipe Exempt : 1^{er} Groupe Nord</td></tr><tr><td>6^{ème} journée</td><td>1^{er} Groupe Nord vs 1^{er} Groupe Sud</td><td>Equipe Exempt : 1^{er} Groupe Centre</td></tr></table>	1 ^{ère} journée	1 ^{er} Groupe Nord vs 1 ^{er} Groupe Centre	Equipe Exempt : 1 ^{er} Groupe Sud	2 ^{ème} journée	1 ^{er} Groupe Centre vs 1 ^{er} Groupe Sud	Equipe Exempt : 1 ^{er} Groupe Nord	3 ^{ème} journée	1 ^{er} Groupe Sud vs 1 ^{er} Groupe Nord	Equipe Exempt : 1 ^{er} Groupe Centre	4 ^{ème} journée	1 ^{er} Groupe Centre vs 1 ^{er} Groupe Nord	Equipe Exempt : 1 ^{er} Groupe Sud	5 ^{ème} journée	1 ^{er} Groupe Sud vs 1 ^{er} Groupe Centre	Equipe Exempt : 1 ^{er} Groupe Nord	6 ^{ème} journée	1 ^{er} Groupe Nord vs 1 ^{er} Groupe Sud	Equipe Exempt : 1 ^{er} Groupe Centre
1 ^{ère} journée	1 ^{er} Groupe Nord vs 1 ^{er} Groupe Centre	Equipe Exempt : 1 ^{er} Groupe Sud																	
2 ^{ème} journée	1 ^{er} Groupe Centre vs 1 ^{er} Groupe Sud	Equipe Exempt : 1 ^{er} Groupe Nord																	
3 ^{ème} journée	1 ^{er} Groupe Sud vs 1 ^{er} Groupe Nord	Equipe Exempt : 1 ^{er} Groupe Centre																	
4 ^{ème} journée	1 ^{er} Groupe Centre vs 1 ^{er} Groupe Nord	Equipe Exempt : 1 ^{er} Groupe Sud																	
5 ^{ème} journée	1 ^{er} Groupe Sud vs 1 ^{er} Groupe Centre	Equipe Exempt : 1 ^{er} Groupe Nord																	
6 ^{ème} journée	1 ^{er} Groupe Nord vs 1 ^{er} Groupe Sud	Equipe Exempt : 1 ^{er} Groupe Centre																	
3.2	Système de montée et Relégation																		
	• Montée : Les équipes classées premières de chaque groupe soit un total de trois (3) équipes, disputeront un mini championnat (aller/retour) ; A la fin de ce mini-championnat un classement sera établi, en application de l’article 54 du règlement de compétition de la FRMF ; Les deux équipes classées premières accéderont directement en 2^{ème} division du championnat national professionnel de la saison 2026-2027. • Relégation : Les deux (02) équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de chaque groupe seront reléguées directement aux championnats régionaux de la saison sportive 2026-2027, soit un total de six (6) équipes. • Montée des ligues régionales au championnat amateur : Les 13 équipes championnes des championnats régionaux composés au minimum de 08 équipes disputeront des matchs de barrage pour déterminer les six (06) équipes qui accéderont au Championnat National Amateur de la saison sportive 2026-2027. NB : les 13 ligues régionales sont tenues d’envoyer leurs équipes championnes avant le 31 mai 2026.																		
3.3	Réglementation spéciale du Championnat National Professionnel de Football Féminin																		
	- Durée réglementaire des matchs : La durée réglementaire des matchs est de 45 min par période ; - Nombre de remplacements : Les clubs ont droit à cinq (05) remplacements par match en trois opportunités conformément à la circulaire de la FIFA ; - Classement du Championnat : Conformément à l’article 54 du règlement des Compétitions de la FRMF, le classement se fait par l’addition des points attribués : ➤ Le club qui a obtenu le plus grand nombre de points est déclaré champion ; ➤ En cas d’égalité entre deux équipes, il est tenu compte, par ordre de priorité : - Du goal différence particulier des matches aller et retour ; - Du nombre de victoires ; - Du nombre de buts marqués ; En cas d’égalité concernant tous les critères ci-dessus, un match d’appui avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé sur terrain neutre par la LNFF.																		

	➤ En cas d'égalité entre plus de deux équipes, il est tenu compte, par ordre de priorité : - du goal différence général ; - du nombre de victoires ; - du nombre de buts marqués ; En cas d'égalité concernant tous les critères ci-dessus, un match d'appui avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé sur terrain neutre par la LNFF.
4.	Obligations des clubs
	Les clubs du championnat national amateur sont tenus de respecter les exigences du cahier de charges du (critères sportifs, infrastructures et gouvernance) ; Les clubs s'engagent à respecter le calendrier général des compétitions tel qu'établi par la LNFF ; La décision du report d'une ou plusieurs rencontres est du ressort exclusif de la LNFF.
5.	Conditions de forme
	Conformément l'article 20 du règlement des compétitions, le club ne peut pas demander le report d'un match si le nombre de joueuses de l'équipe séniors convoquées ne dépasse pas deux (02) y compris les joueuses de nationalité étrangère inscrites sur la fiche de qualification, convoquées en ENF Séniors pour les échéances officielles de la FIFA et de la CAF ; Toutefois, les joueuses suspendues suite aux sanctions disciplinaires prises par la FRMF ou la structure délégataire ne sont pas prises en considération pour le décompte du nombre des joueuses convoquées.
6.	Forfait
	Conformément à l'article 111 du code disciplinaire de la FRMF, sauf cas de force majeure appréciés par la commission compétente, tout manquement aux obligations de l'organisation de matches telles qu'elles sont définies dans le règlement de compétition, est sanctionné d'une amende d'au moins dix mille dirhams (10 000 MAD) et deux cent mille dirhams (200.000 MAD) pour le cas de non présence du club sur le terrain à l'heure réglementaire du coup d'envoi. Article 112 : Forfait Général Un club est déclaré en forfait général si son équipe Séniors cumule 02 (deux) forfaits sanctionnés par match perdu avec déduction de points au cours de la même saison. NB : Si une équipe U15 d'un club de la LNFF totalise deux (02) forfaits au cours du championnat de la même saison, le club déclaré forfait sera sanctionné par : - Retrait d'un point à l'équipe Séniors au championnat de la saison en cours et une amende de dix mille dirhams (10 000 MAD) ;
7.	Dispositions Générales
	• La Ligue Nationale de Football Féminin, assure la programmation, l'homologation des rencontres ainsi que l'examen des cas ayant trait à l'instance de discipline et ce, conformément aux dispositions du règlement des compétitions et du code disciplinaire de la FRMF et au cahier des charges du Championnat amateur. • Les frais des commissaires de match du championnat amateur et de la coupe du trône sont de 400 MAD. NB : Les frais des commissaires de match peuvent être réglés par virement bancaire. • Les dispositions de ce règlement sont applicables également aux matches de la Coupe du Trône de la saison sportive 2024-2025.



Wafae BEKKOUCH
 Secrétaire Générale de la Ligue
 Nationale de Football Féminin